

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2015

Le lundi trente mars deux mille quinze à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt mars deux mille quinze, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Francis GOEPEL, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Eddy BEYDON, Babette LUYA, Serge BROUILLAT, Michel DOUTRE, Bernard CHAPELON, Laurence VERNET, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** Mme Véronique ROMEYER à M. Fabrice CORDAT, Mme Nina MICHALSKI à M. Fabrice MIALON, Mme Monique FRANCHINI à Mme Babette LUYA.

**Nombre de conseillers :** 29 - **Nombre de présents :** 26 (25 pour le point 2) - **Nombre de votants :** 29 (28 pour le point 2)

**Désignation de secrétaire de séance :** Mme Gisèle ARSAC

### **Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:**

Les conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122 – 22 du CGCT.

**Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.**

### **1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2014 : CULTURE ET CHAUFFERIE BOIS**

En préalable aux votes des comptes administratifs de la Chaufferie bois et de la Culture, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité** les comptes de gestion établis par Monsieur le Receveur en parfaite conformité avec les documents municipaux.

### **2 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - CHAUFFERIE BOIS ET CULTURE**

Sous la présidence de M. Perrot (Monsieur le Maire étant sorti de la salle pendant les votes), le Conseil municipal approuve les comptes administratifs de la Chaufferie bois et de la Culture comme suit :

#### **✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – CULTURE**

**Par 20 voix pour, 2 contre** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) **et 6 abstentions** (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet).

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	197 759.05 €
Recettes :	187 096.14 €
<b>Déficit de clôture :</b>	<b>10 662.91 €</b>

#### **Section d'investissement :**

Dépenses :	111 678.33 €
Recettes :	112 909.36 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>1 231.03 €</b>

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - CHAUFFERIE BOIS**

À l'unanimité.

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	467 649.55 €
Recettes :	576 284.27 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>108 634.72 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses :	108 736.37 €
Recettes :	284 853.00 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>176 116.63 €</b>

**3 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 : COMMUNE – EAU – CHAUFFERIE BOIS - CULTURE ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE CULTURE**

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 23 février dernier et à la commission gestion-finances du 19 mars courant, il a été proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les budgets primitifs de la Commune, de l'Eau, de la Culture et de la Chaufferie bois ainsi que d'approuver les taux des taxes communales telles qu'indiquées dans le tableau ci-après.

✓ **BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE**

**Le Conseil municipal par 21 voix pour, 2 contre (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) et 6 abstentions (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutré, M. Chapelon, Mme Vernet) décide**

- D'approuver le budget primitif principal de l'exercice 2015 comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	10 029 535,15	10 029 535,15
<b>Investissement</b>	1 660 420,20	1 660 420,20

- De voter le budget primitif de la Commune par chapitre sauf en ce qui concerne le compte 6618 correspondant aux intérêts de l'emprunt contracté auprès de la banque SFIL qui a succédé à DEXIA, pour lequel le vote s'effectue au niveau de l'article conformément à l'engagement pris par le Conseil municipal depuis plusieurs années de limiter le remboursement de l'emprunt en question, en fixant un taux d'intérêt à 4 %. Il est rappelé à ce sujet que la commune a pris cette décision depuis plusieurs années après une discussion avec Monsieur le Préfet de la Loire, en même temps que la commune engageait une procédure contentieuse contre DEXIA. Le taux de 4% a été validé par lettre explicite de DEXIA pour les échéances 2011 et 2012, la SFIL qui a succédé à DEXIA a, quant à elle, réclamé l'application du contrat pour les échéances 2013 et 2014, la commune étant restée sur ses positions de limiter le remboursement au taux de 4%,
- D'approuver le tableau des effectifs tel qu'il a été joint (en annexe à l'ordre du jour) de chacun des budgets (Annexes C1),
- De dire que le budget de l'Eau reversera à la commune la somme forfaitaire de 52 000 euros correspondant aux prestations effectuées par les personnels communaux pour le service de l'eau, après précision faite conformément aux discussions en commission et en rectification de la note de synthèse,
- De dire que la ville reversera au budget de l'Eau les sommes de 48 000 euros et 14 000 euros correspondant d'une part aux prestations effectuées par le personnel du service de l'eau au profit du service assainissement, et d'autre part à la dotation de Saint-Étienne Métropole pour la partie facturation; prestations réglées par convention avec Saint-Étienne Métropole.

- De dire que le budget Chaufferie bois, reversera au budget de la commune la somme forfaitaire de 10 000 € correspondant aux prestations effectuées par les personnels communaux pour le compte du service Chaufferie bois.
- Et de fixer les taux des impôts comme suit :

	Pour mémoire 2014	2015
Taxe d'habitation commune	12,50	<b>12,50</b>
Foncier bâti commune	28,24	<b>28,24</b>
Foncier non bâti commune	52,10	<b>52,10</b>

✓ **BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'EAU**

**Le Conseil municipal par 21 voix pour et 8 abstentions** (Mme Luya, Mme Franchini, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve le budget primitif du service de l'eau potable de l'exercice 2015 comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	923 079.15	923 079.15
<b>Investissement</b>	1 405 439.57	1 405 439.57

Ainsi que le tableau des effectifs.

✓ **BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA CHAUFFERIE BOIS**

**Le Conseil municipal à l'unanimité**, approuve le budget primitif de la Chaufferie bois de l'exercice 2015 comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	600 228.72	600 228.72
<b>Investissement</b>	1 217 460.00	1 217 460.00

✓ **BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA CULTURE**

**Le Conseil municipal par 21 voix pour, 2 contre** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) et **6 abstentions** (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet) approuve le budget primitif du service de la culture de l'exercice 2015 comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	48 978.00	48 978.00
<b>Investissement</b>	34 813.12	34 813.12

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu lors du Conseil municipal du 23 février dernier, il a été envisagé dans une démarche de simplification administrative l'intégration du budget Culture dans le budget Principal. Aussi, **le Conseil municipal décide à l'unanimité** de procéder à la suppression du budget Culture et à son intégration dans le budget principal de la commune. La clôture du budget annexe interviendrait au 1<sup>er</sup> juillet 2015, de manière à effectuer les dernières écritures puis d'autoriser le comptable public à passer toutes écritures comptables nécessaires à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget Principal.

#### **4 - MODIFICATIONS DES MONTANTS DES GRATIFICATIONS POUR LES NOCES D'OR, DE DIAMANT ET DE PALISSANDRE, ET CRÉATION D'UNE ALLOCATION POUR LES NOCES DE PLATINE**

**Le Conseil municipal décide par 26 voix pour, et 3 abstentions (M. Doutre, Mmes Luya et Franchini)** de revaloriser les montants de gratifications pour les noces d'or, de diamant et de palissandre appliqués par délibération du 29 mai 2000, de la manière suivante :

- Noces d'or : 150 €(au lieu de 121.96 euros).
- Noces de Diamant : 250 €(au lieu de 228.67 euros).
- Noces de Palissandre : 350 €(au lieu de 320.14 €).

Il est également décidé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, d'instaurer de manière exceptionnelle, la célébration des noces de Platine (70 ans de mariage) et de verser à cette occasion pour les couples atteignant les 70 ans de mariage une allocation de 450 euros.

#### **5 - FINANCEMENT DES ACTIONS ENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Monsieur le Maire expose que l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers "prioritaires" est l'enjeu majeur de la politique de la ville sur le territoire. Le Contrat de ville 2015-2020 co-piloté par Saint-Étienne Métropole et l'État sera prochainement signé avec le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de la Loire, la Caisse d'Allocations familiales de la Loire, la Caisse des dépôts et d'autres partenaires pour permettre de répondre à cet enjeu. Le Contrat de ville à venir porte sur trois priorités d'interventions : renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants, améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération, développer l'activité économique et favoriser l'emploi. Il prend également en compte les axes transversaux suivants : jeunesse, lutte contre les discriminations et égalité homme / femme.

Dans ce cadre, il a été proposé de continuer à soutenir le projet de l'Amicale Laïque et Sportive d'Unieux, à savoir l'intégration sociale de publics en difficultés linguistiques par l'acquisition des savoirs de bases (technique de lecture, d'écriture, d'expression orale, repérage dans le temps et l'espace) afin de faire prendre possession de la vie sociale dans tous ses aspects.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de soutenir ce projet en attribuant à l'Amicale Laïque et Sportive d'Unieux une subvention de 1 500 euros.

#### **6 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC RELAIS 42 POUR L'ANNÉE 2015**

Afin de poursuivre l'action partenariale menée depuis plusieurs années par la commune et l'association « Relais 42 » en vue d'offrir aux jeunes âgés de 16 à 25 ans un accueil de loisirs durant les vacances scolaires et certains jours de la semaine, **le Conseil municipal par 27 voix pour, et 2 abstentions (M. Battie et Mme Vialon-Clauzier)** approuve et autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation à cet effet, à signer avec l'association Relais 42 la convention pour l'année 2015, moyennant un coût à la charge de la commune de 43 364 euros.

#### **7 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU POLE RESSOURCES NUMÉRIQUES DE L'ONDAINE ENTRE LES COMMUNES DE FIRMINY, D'UNIEUX, DE ROCHE LA MOLIÈRE ET LE CENTRE SOCIAL DE SOUS PAULAT POUR L'ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il avait été acté lors de la délibération du 13 octobre 2014 la prolongation de la convention relative à l'action « Pôle ressources numériques » jusqu'au 31 décembre 2014. Il est rappelé que cette action porte sur trois objectifs qui sont d'éduquer aux médias numériques en intégrant l'ensemble des acteurs du monde éducatif et des familles, de rendre accessibles les outils numériques au service des personnes exclues, et de faciliter l'accès à l'emploi. **Le Conseil municipal à l'unanimité** décide de poursuivre ces actions sur le territoire d'Unieux pour 2015 en approuvant une nouvelle convention avec le Centre Social de Sous-Paulat, la participation financière de la commune s'élevant à cet effet à la somme de 2500 euros, et autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer.

## **8 - MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE FILTRATION DES FUMÉES DE LA CHAUDIÈRE BOIS**

Lors de différentes réunions de la Commission gestion-finances et du Conseil d'exploitation de la régie de chaufferie bois, il a été évoqué le projet de mise à niveau du système de filtration des fumées de la chaudière bois. L'évolution réglementaire impose une mise aux nouvelles normes des rejets. De plus, le Plan de Protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération stéphanoise durcit la réglementation des valeurs limites d'émissions des poussières. Dans ce contexte, il semble opportun de définir une valeur cible plus forte que la réglementation locale à savoir 20 mg/Nm<sup>3</sup> à 6 % d'O<sub>2</sub> au lieu de 30 mg/Nm<sup>3</sup>.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au bureau d'étude SF2E, le 15 décembre 2014. L'étude technique réalisée par SF2E a permis de comparer les deux principales technologies qui s'offrent à notre installation à savoir le filtre à manches et l'électrofiltre.

Le nouvel équipement devra être installé dans une extension de la chaufferie actuelle, sur la façade Nord. Le montant de l'opération est estimé à 370 000 €HT.

Pour permettre au dossier d'avancer, **le Conseil municipal à l'unanimité** :

- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation à cet effet, à déposer la déclaration préalable ou le permis de construire correspondant à l'extension de la chaufferie,
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation à cet effet, à lancer les procédures de marchés correspondants,
- entérine la décision de la Commission achats et du Conseil d'exploitation appelés à se réunir conjointement pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation à cet effet, à signer toutes les pièces du marché en découlant.

## **9 - ASSISTANCE À LA RÉVISION DU PLU – CONVENTION AVEC ÉPURES**

Monsieur le Maire rappelle que l'assistance à l'étude de la révision générale du PLU de la commune est conduite dans le cadre du programme partenarial de l'Agence d'urbanisme ÉPURES renouvelé depuis 2009. Cette mission avait été estimée initialement à la somme de 68 000 euros. À ce jour, la révision du PLU est toujours en cours, et pour conduire ce projet jusqu'à son terme, il est nécessaire de revoir à la hausse l'estimation initiale qui passe de 68 000 euros à 74 000 euros, de manière à prendre en compte à la fois l'assistance et le suivi de la mission d'évaluation environnementale non prévue initialement ainsi que l'analyse et les productions complémentaires liées notamment à la prise en compte de la loi sur l'avenir de l'agriculture parue en 2014. Les 6 000 euros de coûts supplémentaires pour l'assistance à la révision du PLU seront portés au programme partenarial 2015. Dans le cadre de ce programme, la commune versera une subvention de 3 000 euros. Pour ce faire, **le Conseil municipal approuve par 27 voix pour, et 2 contre (M. Battie, Mme Vialon - Clauzier)** la convention définissant le cadre et les modalités de versement de cette subvention, puis autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer.

## **10 - DEMANDE D'AVIS SUR LA VENTE PAR LOIRE HABITAT DES LOGEMENTS SIS 19 RUE PENEL**

Monsieur le Maire expose que le bailleur public Loire Habitat souhaite, dans le cadre de sa politique générale sur la commune, mettre en vente les 12 logements du bâtiment sis 19 rue Penel. La vente est proposée en priorité aux locataires en place, les locataires non-acquéreurs ayant la garantie de rester sur place en tant que locataires de Loire Habitat. **Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable** sur la vente par Loire Habitat de ses logements sis 19 rue Penel.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant reçu aucune autre remarque ou observation, la séance du Conseil Municipal est levée.*

Fait à Unieux, le 7 avril 2015.

Le Maire,  
Christophe FAVERJON.